



PROVINCE DE NAMUR

15

L'AVENIR NR
MERCREDI 23 AOÛT 2023

Une demande de permis pour une centaine de logements à Mont

La S.A Les Fèchères a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la construction de 77 maisons unifamiliales et 21 appartements en parallèle de la rue du Fraichaux. Le projet est soumis à enquête publique. Un comité de riverains se montre particulièrement inquiet.

YVOIR

Le projet s'était fait discret depuis une réunion d'information préalable organisée l'été dernier. L'étude d'incidence terminée, il entre dans une nouvelle phase. La S.A Les Fèchères, basée à Bruxelles, a introduit une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction de 77 maisons, 21 appartements et 3 espaces polyvalents, en bordure de la rue du Fraichaux, à Mont. En parallèle, la demande porte sur la création de deux voiries au sein du site.

Plus précisément, l'ambition du promoteur est d'aménager une parcelle d'environ 7,5 ha traversée par une haie remarquable qui serait maintenue et renforcée. L'une des deux voiries partagées serait créée en partie haute, tandis que l'autre verrait le jour en partie basse. Les différentes maisons prendraient place de part et d'autre de celles-ci. Afin d'éviter un effet de rangées, les immeubles seraient regroupés par deux ou trois entités. Côté typologie de logement, le projet fait la part belle aux maisons unifamiliales : une dizaine de 2 façades, 58 maisons 3 façades et 9 maisons 4 façades. Les appartements, eux, sont regroupés dans trois blocs de 8 unités offrant des logements de 2 à 4 chambres. Les rez-de-chaussée pourraient éventuellement accueillir des professions libérales ou être adaptés en logements de 2 chambres, voire 1 chambre, pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. Le développement de



La haie remarquable visible au centre de la parcelle serait maintenue et renforcée.

la zone est prévu en quatre phases distinctes.

« Un projet démesuré »

Dans le village de Mont, le projet suscite l'inquiétude. Un comité regroupant de 20 à 30 habitants s'est constitué. Selon eux, les ambitions de la S.A Les Fèchères sont « démesurées ».

« Nous ne sommes pas contre un projet, mais pas avec de telles dimensions », explique une riveraine. Les habitants déplorent la disparition de cet écrin de verdure. Par ailleurs, ils redoutent que l'arrivée de centaines de nouveaux habitants, et de véhicules, n'aggrave des problèmes de mobilité existants. Dernier grand point d'accroche : l'écoulement des eaux.

« Plusieurs riverains sont déjà impactés lors de pluies soutenues ou d'orages diluviens,

Certains ont eu des conséquences lors des inondations de 2021. Dans la logique des choses, et malgré les propos rassurants des promoteurs quant aux mesures prises, un projet de cette ampleur et l'imperméabilisation des surfaces qu'il entraîne ne peut améliorer la situation actuelle », glisse une habitante.

Lundi soir, une séance d'information était organisée. Les deux heures d'échanges n'ont pas permis de concilier les points de vue. Selon un membre du comité de riverains, trop de questions resteraient sans réponse.

Étude d'incidence poussée

Contacté ce mardi, Étienne Bruyère, architecte du bureau d'étude Montois Architectes, chargé du projet en association avec le bureau

Globul, se montre rassurant. Les différents griefs relevés ont été traités dans le cadre de l'étude d'incidence. « Nous avons été particulièrement attentifs aux recommandations émises sur la question de l'eau [...] Il y a eu une étude très approfondie avec l'assistance d'hydrologues, géologues et ingénieurs spécialisés », explique-t-il.

Un système de noues et de fossés d'infiltration est prévu pour empêcher la migration de l'eau vers le fond de la vallée et la restituer à la nappe. L'ensemble de ces parties publiques sera rétrocédé à la Commune pour en assurer la bonne gestion. « Avec ces aménagements, la situation future ne peut pas être pire qu'aujourd'hui. » Les espaces privés sont également dotés de dispositifs spécifiques. « Et les citernes à eau de pluie, sont

pourvues d'un volume tampon pour absorber de grandes quantités en cas de fortes pluies. »

Concernant la mobilité, l'architecte renvoie à l'étude d'incidence qui n'aurait pas pointé de problème majeur. Enfin, sur le volet densité, le projet est en phase avec les prescrits urbanistiques. « Nous avons pris beaucoup de précautions pour assurer sa bonne intégration. »

Pour rappel, le projet de la S.A La Fèchères n'est pas le seul du genre dans la zone. Un autre promoteur entend sortir une cinquantaine de maisons dans le village voisin de Maillien. Dans la commune d'Yvoir, les citoyens ont jusqu'au 15 septembre pour consulter le dossier auprès de l'administration communale et émettre leurs avis et remarques.

VINCENT DESGUIN

